

# **Epidémie Covid-19 : Dans les cliniques privées : les soignants attendent des masques, les actionnaires des compensations**

jeudi 26 mars 2020, par [DUBOIS Chloé](#), [KNAEBEL Rachel](#) (Date de rédaction antérieure : 24 mars 2020).

**Dans la situation d'urgence sanitaire, les cliniques privées à but lucratif sont appelées à annuler leurs interventions non urgentes et à accompagner l'hôpital public pour l'accueil des patients Covid-19. Quel sera le prix à payer pour ces « réquisitions » ?**

Face à la vague de nouveaux cas sévères de Covid-19 qui s'annonce et à l'impérieux besoin de places en réanimation, les cliniques privées de France sont mises à contribution. C'est une demande expresse du ministère de la Santé et de ses agences régionales de santé (ARS). « Mobilisée » pour endiguer la propagation du virus, la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), qui représente le millier de cliniques privées lucratives de France, dit pouvoir compléter le dispositif de l'hôpital avec près de 4 000 lits de réanimation et de soins critiques.

Comme dans tous les établissements de santé, l'activation du « plan blanc » a sonné l'heure de la réorganisation pour ces cliniques. Elles ont dû aussi déprogrammer leurs opérations non urgentes (cataractes, orthopédie, etc.). Elles sont désormais prêtes à accueillir des malades porteurs du coronavirus, mais aussi des patients transférés depuis les hôpitaux publics. « Dans ma clinique, un secteur de réanimation et un de soins continus Covid-19 ont été créés, rapporte Valérie Galaud, infirmière dans un établissement privé du Tarn-et-Garonne et élue CGT. Les patients vont être répartis au niveau du département entre les hôpitaux et les cliniques. » Selon la Direction générale de la santé, des consignes ont été données au Samu pour orienter directement certains malades vers les établissements privés.

À Sainte-Colombe, à trente kilomètres au sud de Lyon, « c'est la moitié de la clinique Trénel qui a été transformée, témoigne François Collet, chirurgien urologue au sein de l'établissement privé. Comme beaucoup d'autres, nous n'avons pas de service de réanimation à proprement parler. La moitié de nos quatorze blocs ont donc été réaménagés, tout comme la salle de réveil. Nous avons aussi convenu avec l'hôpital public de Vienne, tout proche, que nous récupérerions les urgences chirurgicales pour les décharger lorsque les premiers patients atteints du Covid-19 arriveront à l'hôpital. » Vingt-cinq lits y sont désormais disponibles pour les patients porteurs du coronavirus, dont neuf en réanimation.

Dans la région du Grand-Est, la plus touchée de France, près de 80 lits de réanimation et soins critiques des cliniques ont été libérés pour soulager les services des hôpitaux publics. Mais avant que les prises en charge puissent se faire, il a fallu attendre les livraisons de matériels de protection.

**Seulement une centaine de masques FFP2 en stock : « De quoi tenir deux jours »**

Que ce soit au sein du groupe Elsan (qui possède 120 cliniques), de Ramsay Santé (plus de 130

cliniques) et du groupe Vivalto (une trentaine d'établissements), ou à la clinique indépendante de Trénel, tous les personnels disent manquer de matériels de protection. En premier lieu de masques. « Notre pharmacie nous dit que des commandes de matériel ont été passées, mais nous attendons encore, déplore le chirurgien François Collet. C'est comme partout en France, nous ne sommes pas mieux lotis que les autres. Nous avons bien des masques chirurgicaux, pour opérer, mais nous manquons de masque FFP2. Pour le moment, ils sont "planqués". Nous attendons les premiers cas de Covid-19 pour les mettre car nous n'en avons qu'une centaine. Bref, de quoi tenir deux jours. »

Selon Christophe Langin, coordinateur national de la CGT pour les personnels d'Elsan, les soignants du groupe font face « aux mêmes problèmes que dans le public » : « Tous les établissements Elsan qui sont censés recevoir des patients Covid-19 manquent d'équipements de protection. Et si nous prenons la même vague que l'Italie, nous allons aussi manquer de respirateurs. » Pour le délégué syndical, « les établissements ne sont ici nullement responsables de cette pénurie. C'est un manquement général de l'État ! Les soignants des cliniques privées sont compétents pour prendre en charge les patients Covid-19, mais sans les tenues adaptées et sans tests disponibles, ils ne se sentent pas en sécurité. »

Alors que les établissements se préparent à recevoir la « vague » de patients, certaines directions commencent déjà à s'interroger sur de possibles compensations. Si la plupart des établissements ont respecté les consignes d'arrêt des opérations non urgentes et des consultations, « d'autres ont freiné des quatre fers », note Christophe Langin. Dans un établissement d'Elsan en Occitanie, la semaine dernière, alors que la France entrait en confinement, « la clinique a gardé une activité normale », dénonce Valérie Galaud, infirmière et élue CGT. Le syndicat avait alors alerté l'ARS. Mais il est clair que pour les cliniques, et aussi pour les médecins libéraux qui y consultent, l'interruption des consultations et des opérations non urgentes va engendrer d'importantes pertes financières.

### **Niveau d'indemnisations des cliniques après la réquisition : « Nous serons vigilants »**

Christophe Langin annonce une baisse d'activité de 70 % au sein du groupe Elsan depuis l'activation du plan blanc. « En région parisienne, nos structures commencent déjà à recevoir les premiers patients Covid-19, indique Olivier Poher, infirmier anesthésiste dans une clinique de l'Essonne et élu syndical au sein du groupe de santé privé Ramsay Santé. Mais d'autres établissements hyper-spécialisés du groupe, par exemple en orthopédie, sont aujourd'hui fermés. Le personnel est à la maison. Nous allons faire en sorte qu'ils viennent renforcer les équipes des autres structures. » Chez Elsan, la direction réfléchit à la mise en place du chômage partiel, notamment pour les personnels administratifs ou ceux des boutiques des cliniques. « La direction s'est engagée à payer les salaires à 100 %, en finançant le complément que ne paiera pas l'État », relève l'infirmière Valérie Galaud.

Même en pleine crise sanitaire, la question pécuniaire se pose aux soignants, aux directions des cliniques, mais aussi aux comptes publics. À quelles conditions sont mis à disposition les personnels et les lits de ces établissements privés, dont une partie appartient à de grands groupes ? Les cliniques ont été « réquisitionnées », écrit l'agence régionale de santé d'Île-de-France dans un mail de réponse à nos questions. Le terme est aussi présent dans la loi d'« état d'urgence sanitaire », votée en fin de semaine dernière au Parlement. Le texte donne pouvoir au Premier ministre de procéder « aux réquisitions de tous biens et services nécessaires afin de lutter contre la catastrophe sanitaire ».

Pour les cliniques, qui n'emploient pas l'expression, il s'agit plus simplement de répondre aux directives émanant du ministère de la Santé et des agences régionales de santé, qui s'imposent à tous les établissements de santé, publics comme privés. Ces derniers sont aussi largement tributaires de l'argent de la Sécurité sociale. Pour Jean-Marc Devauchelle, secrétaire fédéral de SUD santé-sociaux, « chacun y mettra les éléments de langage qu'il souhaite, mais il s'agit bien de faire

en sorte que les cliniques privées participent à l'effort national engagé par l'ensemble de la communauté soignante ». Est-ce que le représentant syndical sait à quel tarif les groupes privés seront indemnisés ? « J'espère que la tarification sera la même que pour les soins apportés à l'hôpital. Parce qu'il serait malhonnête de la part du gouvernement d'avoir un financement différent, voire supérieur, pour le privé. Nous serons vigilants. »

### **Banques, fonds d'investissement, famille Bettencourt : de puissants actionnaires**

Du côté des cliniques et de la Fédération de l'hospitalisation privée, les conditions financières de la « réquisition » temporaire ne semblent pas encore déterminées. La FHP nous explique qu'il s'agit, pour l'heure, d'une mise à disposition des moyens, sans exclure que des discussions aient lieu pour envisager d'éventuelles compensations relatives au manque à gagner dû aux interruptions des activités non urgentes. Au sein du groupe Vivalto, la direction l'envisage déjà. « Nous avons respecté les consignes, nous participons à l'effort de solidarité nationale et nous imaginons qu'on nous en saura gré, répond Jacqueline Hubert, directrice des fonctions support à Vivalto. Nous osons espérer que nous aurons des compensations pour le manque à gagner depuis nos déprogrammations. Nous sommes confiants. Nous faisons ce qu'on nous dit, nous sommes volontaires, mais il ne faudrait pas que cela nous pousse à des situations financières difficiles. » Mais, ajoute aussi la responsable, « l'urgence, ce n'est pas ça aujourd'hui. C'est comment allons-nous faire face à la vague de malades qui arrivent ? »

Une fois la vague passée, quel sera l'état d'esprit des actionnaires ? Parmi les principaux propriétaires du groupe Elsan, « le deuxième opérateur de santé privé en France » (120 établissements), on retrouve la famille Bettencourt, via son fonds Téthys Invest, ainsi qu'un important fonds d'investissement international, CVC Partners, basé au Luxembourg. Les actionnaires majoritaires du groupe français Vivalto (39 établissements) sont des banques (BNP, Crédit agricole, Crédit mutuel), ainsi qu'un fonds d'investissement des Émirats arabes unis. Enfin, le plus gros acteur privé, Ramsay Santé, est une filiale de l'australien Ramsay Health Care, alliée à Predica, une filiale du Crédit agricole. Le PDG de la branche française de Ramsay, Pascal Roché, a reçu 1,1 million d'euros de rémunérations en 2018.

Comment réagiront ces actionnaires face à la perspective de pertes financières pour raison d'intérêt général ? Des compensations élevées seront-elles réclamées une fois la crise épidémique passée ? De son côté, le délégué syndical Christophe Langin s'inquiète déjà des dispositions prévues dans la nouvelle loi d'urgence sanitaire, qui permettent aux employeurs de déroger aux règles du droit du travail, notamment en matière de congés et de temps de travail. « À la fin, il y a peu de chances que les grandes entreprises soient perdantes », conclut-il.

### **Chloé Dubois et Rachel Knaebel**

---

#### **P.-S.**

• Basta ! 24 MARS 2020 :  
<https://www.bastamag.net/Covid-19-Coronavirus-Cliniques-privees-requisition-lits-reanimation-plan-blanc-actionnaires>

Cet article est écrit en collaboration entre Basta ! et l'hebdomadaire Politis.